



**Arrêté ministériel du 12 octobre 2018 portant fixation de la date des élections de la Chambre des salariés.**

*Le Ministre du Travail, de l'Emploi  
et de l'Économie sociale et solidaire,*

Vu l'article 1<sup>er</sup> du règlement grand-ducal du 17 juillet 2008 ayant pour objet les élections pour la Chambre des salariés ;

Vu l'avis de la Chambre des salariés ;

*Arrête :*

**Art. 1<sup>er</sup>.**

La date des élections de la Chambre des salariés est fixée au 12 mars 2019.

**Art. 2.**

Le présent arrêté est publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Luxembourg, le 12 octobre 2018.

*Le Ministre du Travail, de l'Emploi  
et de l'Économie sociale et solidaire,*  
**Nicolas Schmit**

